

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le

ID : 059-215903691-20260407-CM20260407_6-DE



DU 7 AVRIL 2026

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 26
- de votants 27

L'an deux mil vingt-six

Le sept avril

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

Sous la présidence de M. François Waelkens,

OBJET

Représentants de la commune au sein des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats intercommunaux - Syndicat Intercommunal de Distribution d'énergie électrique et de Gaz (SIDEGAV)

Étaient présents : François Waelkens, Amélie Halliez, David Jouannic, Claire Milloncourt, Samy Nor, Angélique Dupont, Philippe Alglave, Isabelle Paniez, Michel Dupas, Virginie Bandini, Bernard Lefèvre, Coralie Nison, Philippe Cucchiara, Sonia Glineur, Maxime Moerman, Géraldine Moreau, David Halliez, Ingrid Dumont, Toufik Yacia, Stéphanie Moreau, Hubert Ledoux, Marie-Christine Desse, Christophe Riff, Véronique Porquet, Christine Raepsaet, Alison Malaboef

Était excusée : Corinne Collet

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 08/04/2026

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 01/04/2026

Procurations respectives à : Christine Raepsaet

Un scrutin a eu lieu, Mme Ingrid Dumont a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le conseil municipal,

Vu sa délibération du 20 mars 1970, approuvée par M. le Sous-Préfet de Valenciennes autorisant l'adhésion de la commune de Maing au syndicat intercommunal de distribution d'énergie électrique et de gaz de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 7 décembre 1970 portant constitution du syndicat,

Considérant que le mandat des délégués désignés précédemment est arrivé à expiration avec le renouvellement des conseillers municipaux.

Décide de procéder à la désignation de deux nouveaux délégués titulaires et d'un nouveau délégué suppléant, conformément aux dispositions de l'arrêté susvisé et aux dispositions du code général des collectivités territoriales.

Vu la candidature de MM. François WAEKENS et Samy NOR en qualité de délégués titulaires et M. David JOUANNIC en qualité de délégué suppléant,

Il est procédé au vote. Les candidats sont élus à l'unanimité des membres du conseil municipal.

Fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

MAING, le 08/04/2026

La Directrice générale des services

I. SERAFINI

